

FICHE ESPAGNE

Dernière actualisation : août 2022

Origines principales et taux d'acceptation par nationalité :

En 2021, 62 065 demandes d'asile sont déposées dont :

- Venezuela : 79% d'acceptation ;
- Colombie : 11% d'acceptation ;
- Maroc : 3% d'acceptation ;
- Mali : 25% d'acceptation ;
- Sénégal : 0,5% d'acceptation.

Source : Eurostat, voir [ici](#).

STATISTIQUES ASILE

Principales nationalités obtenant l'asile:

En 2021, un total de 20 510 décisions positives.

- Venezuela (12 920 octrois);
- Colombie (1 225 octrois);
- Mali (1 130 octrois);
- Afghanistan (745 octrois);
- Syrie (725 octrois).

Source : Eurostat voir [ici](#) (1ère instance) et [ici](#) (en appel).

Taux de retrait de protection :

En 2020, aucun retrait de protection.

Source : Eurostat, voir [ici](#).

CONTEXTE DES TRANSFERTS DUBLIN

En 2020, l'Espagne :

- a reçu **8 160 requêtes entrantes** (518 transferts ont eu lieu) ;
- a émis **788 requêtes sortantes** (7 ont été effectuées).

Situation des personnes lorsqu'elles sont transférées:

Arrivée à l'aéroport de Madrid-Barajas. Les personnes ont 72h pour se présenter à l'Oficina de asilo y refugio ou demander l'asile au poste de police de l'aéroport. La Croix rouge espagnole peut être présente et fournir des renseignements.

En principe, depuis 2019, toute personne réadmise en Espagne peut accéder au système d'accueil au même titre qu'une personne qui procède à sa 1ère demande d'asile.

Pour les personnes déjà déboutées de leur demande d'asile, les autorités considèrent qu'elles font l'objet d'un ordre d'expulsion. La Police peut mettre à exécution cet ordre mais ça n'est qu'une possibilité, sans certitude d'exécution. La personne déboutée peut également être placée en centre de rétention mais cela dépend de sa nationalité visiblement. La personne conserve la possibilité de présenter une nouvelle demande d'asile.

(Source : [Rapport Aida, 2021](#) + Informations transmises par le CEAR et Iridia, juillet 2022)

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE

OFICINA DE ASILO Y REFUGIO (OAR)

C/ Pradillo, 40

28002 - Madrid

Teléfono: +34 91.537.21.70

Procédure d'asile :

Pour une [explication de la procédure en français](#) et [en espagnol](#) (ou en anglais si on change la langue de la page, en haut à droite).

Il est impératif que la personne présente sa demande dans le mois qui suit son arrivée. A la frontière ou dans les CIEs (centros de internamiento de extranjeros), délai de 4 jours pour formuler la demande d'asile. L'Oficina de asilo y refugio dispose ensuite d'un mois pour se prononcer sur la recevabilité de la demande.

Soit :

- Demande irrecevable > appel dans un délai de 2 mois (appel judiciaire devant la Cour nationale), de 1 mois (appel administratif).
- Demande recevable > procédure normale ou accélérée.

Statuts de protection existants :

- Statut de réfugié = *Refugiado*.
- Protection subsidiaire = *Proteccion subsidiaria*.
- Statut humanitaire = *Estatuto humanitario*.

Où récupérer une décision, un document d'état civil ? : Information non trouvée.

(Source : [Site du ministère de l'Intérieur espagnol](#))

LIEUX D'ENFERMEMENT

Vers quels pays l'Espagne expulse-t-elle le plus ?

En 2019 :

- Maroc (6 465 expulsions)
- Algérie (1 742).

(Source : [Eurostat](#)).

Centres de rétention : 12.

Le CIE d'Algeciras a fermé en 2021 pour travaux et celui de Tarifa a été fermé en 2020.

- Madrid
- Barcelone
- Valence
- Murcia
- Barranoseco - Las Palmas
- Tenerife

Centres d'accueil temporaire pour étrangers :

- Cadiz
- Malaga
- Motril
- Almeria

Centres de séjour temporaire pour immigrés :

- Ceuta
- Melilla

(Source : [Rapport Aida, 2021](#))

Durée maximale de rétention : 60 jours en 2021.

Environ 30% des personnes retenues sont réellement expulsées vers leur pays.

(Source : [Rapport Aida, 2021](#))

Accès au droit dans ces centres :

Pour chacun des centres, l'accès au droit, à des avocat·es, à des ONG et aux visites des familles est limité.

(Source : [Rapport Aida, 2021](#))

RISQUES D'EXPULSION

Risques de renvois par ricochet vers des pays à risque

A priori, personne n'est automatiquement renvoyé vers son pays d'origine après avoir fait l'objet d'un transfert Dublin vers l'Espagne. Néanmoins, une procédure d'expulsion peut être mise en place.

Jurisprudences européennes / nationales

- *CEDH, 2014, A.C. et autres c. Espagne* : Condamnation pour violation de l'art.13 combiné aux art. 2 et 3. L'Espagne doit garantir le maintien des requérant·es sur le territoire pendant l'examen de leur demande de protection (expulsions de sahraouis au Maroc, risque de mauvais traitements). Condamnée en raison du caractère non suspensif d'une procédure de protection internationale.
- *2019, Cour supérieure de justice de Madrid* : Administration espagnole condamnée pour le non-accès au système d'accueil des personnes dublinées transférées en Espagne. Accessible pour toutes désormais.

Pas de liste de pays sûrs.

Le Maroc et l'Algérie sont souvent considérés comme tels malgré tout.

Accords de réadmission conclus par l'Espagne :

A partir des années 90, le Gouvernement espagnol signe une première série d'accords de réadmission de personnes en situation irrégulière, avec des pays tiers notamment avec :

- Le Maroc (1992);
- L'Algérie (2002);
- La Guinée Bissau (2003);
- La Mauritanie (2003);
- La Macédoine (2006).

A partir de 2006, dans le cadre du plan Afrique, l'Espagne a signé une série d'accords de seconde génération ("accords cadre de coopération en matière migratoire 73") :

- La Gambie (2006);
- La Guinée Conakry (2006);
- Le Cap Vert (2007);
- Le Mali (2007);
- Le Niger (2008);
- La Guinée Bissau (2008)

(Source : [Rapport Aida, 2021](#))

POUR DORMIR

Adresses multiples :

Dormir, manger, se laver :

Guide pour s'en sortir à Barcelone, en espagnol.

Guide pour s'en sortir à Madrid, en espagnol.

Hébergements / dispositifs d'urgence :

Groupe qui met à disposition des hébergements dans plusieurs villes d'Espagne pour les personnes sans domicile (Communauté de Madrid, Andalousie, Communauté de Valence, Baléares, Canaries et Asturies).

Adresses pour les femmes à Barcelone.



ASSOCIATIONS À CONTACTER

CEAR : Commission espagnole d'aide des réfugié·es Association nationale fournissant un accompagnement juridique, menant des activités de sensibilisation du grand public et de plaidoyer (publications de rapports, missions d'enquête etc.). Site internet : <https://www.cear.es/>

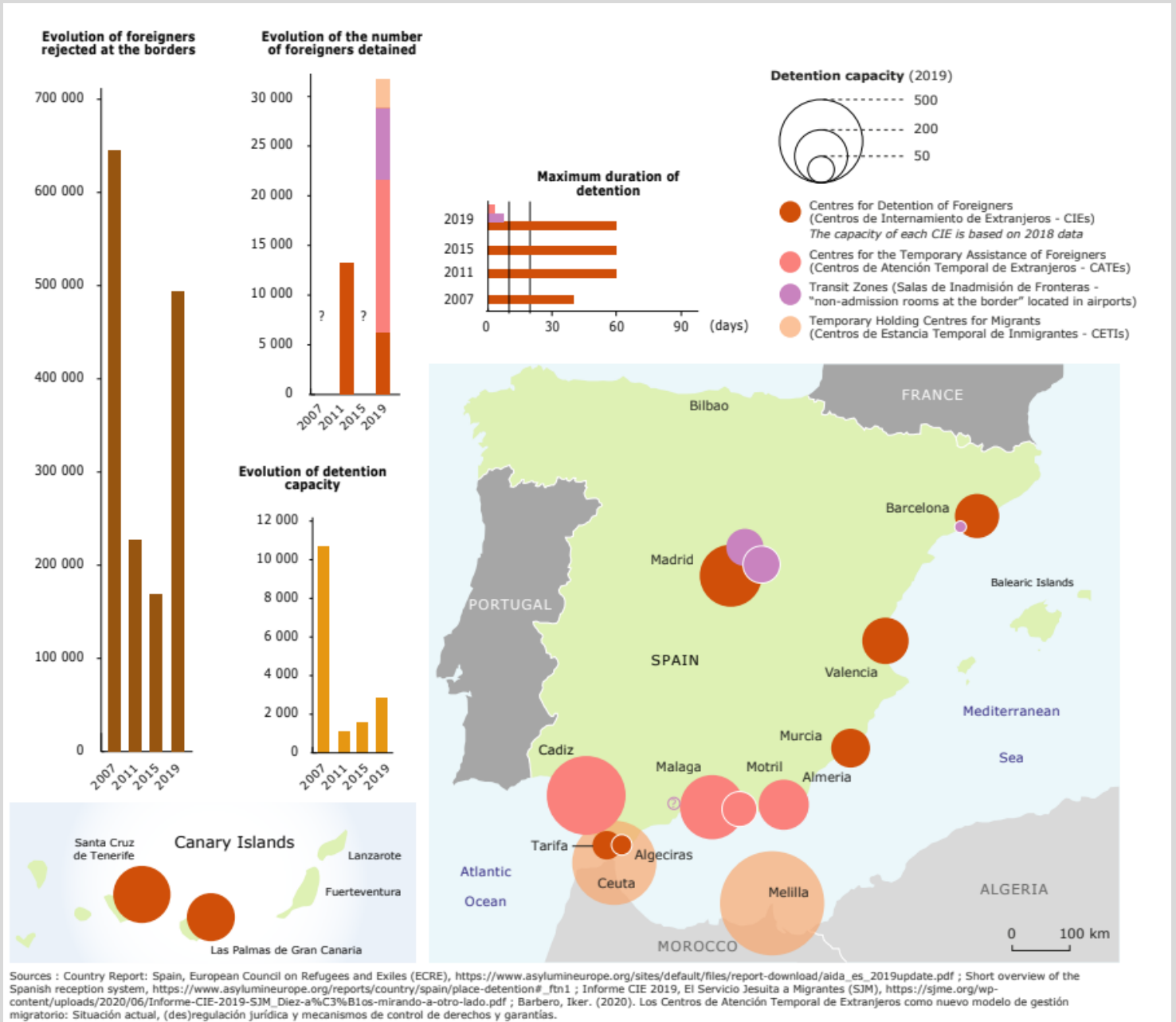
Caminando fronteras : Collectif du sud de l'Espagne qui œuvre pour la protection des droits des migrants depuis 2002. Il reçoit notamment des appels de personnes en détresse à la frontière maritime et l'Espagne et alerte les autorités maritimes espagnoles, marocaines et algériennes. Caminando Fronteras apporte également une aide juridique, sociale et sanitaire aux naufragés et documente les atteintes aux droits humains perpétrées des deux côtés de la frontière. Site internet : <https://caminandofronteras.org/fr/>

Pueblos unidos : Organisation liée aux Jésuites, qui offre aux personnes primo-arrivantes un abri et un accompagnement en matière de formation, d'emploi et de questions juridiques. Site internet : <https://pueblosunidos.org/>

Elin : Association présente dans l'enclave de Ceuta. Site internet : <https://www.asociacionelin.com/>

Kif kif : Association de migrant·es et réfugié·es LGTBI (Lesbiennes, Gays, Trans, Bisexuels et Intersexes). Site internet : <https://kifkif.info/>

Annexe : Carte centres de rétention espagnols 2019



Source : Rapport Migreurop "Informal and illegal detention in Spain, Greece, Italy and Germany"